



# Bulletin d'adhésion

**A renvoyer à : REAAP 30 - Association  
Samuel Vincent - 27 rue de Saint Gilles  
30000 Nîmes**

**Tél : 06.79.59.91.14 mail : [reaap30@samuelvincent.fr](mailto:reaap30@samuelvincent.fr) site : [www.reaap30-gard.fr](http://www.reaap30-gard.fr)**

Pourquoi adhérer :

L'adhésion est gratuite et se renouvelle chaque année par tacite reconduction, elle permet :

- ❖ de donner davantage de lisibilité des actions parentalité sur l'ensemble du territoire ;
- ❖ de travailler en lien avec les autres acteurs qui mènent des actions dans le champ de la parentalité sur un même territoire et d'en trouver une complémentarité ;
- ❖ d'être informé des journées d'études, des formations, des ateliers... diffusés et/ou proposés par le REAAP et la possibilité d'y participer ;
- ❖ d'apparaître sur le site du REAAP et de diffuser sur son forum vos savoirs faire et notamment vos calendriers.

La structure Associative, Institutionnelle, Collectivité Territoriale/Etablissement Public (intitulé exact) : .....

.....  
.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Représenté(e) par (nom et qualité) : .....

Tel: .....mail : .....@.....

demande son adhésion au Réseau Départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Gard,

- ❖ et s'engage à inscrire ses actions dans le respect de la charte nationale (*voir au verso*),
- ❖ accepte de partager ses expériences pour que le réseau départemental soit un lieu de ressources, d'échange et de confrontation des savoir- faire, de faire part de l'évolution des besoins repérés,
- ❖ diffuse l'information aux parents des actions menées dans le cadre du réseau.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Signature et cachet)

Date effective de l'adhésion :

Joindre à votre demande en double exemplaire :

Une délibération de l'instance dirigeante (conseil municipal, conseil communautaire, conseil d'administration)

Pour les associations :

- les statuts

- la composition du conseil d'administration



Les principes d'action et d'animation ont été fixés au niveau national dans une CHARTE (2006), élaborée en partenariat avec les administrations, les institutions et les grands réseaux associatifs intervenant dans le domaine de la parentalité.

# La Charte

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

1. **Valoriser** prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. **Veiller** à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. **Favoriser** la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. **Encourager** les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. **Respecter** dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. **S'inscrire** dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. **Prendre appui** sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. **Participer** à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Association Samuel Vincent  
REAAP 30

27 rue de Saint Gilles – 30000 NIMES  
Tél. : 04 66 38 69 02 / Fax : 04 66 38 84 19  
[reaap30@samuelvincent.fr](mailto:reaap30@samuelvincent.fr)



